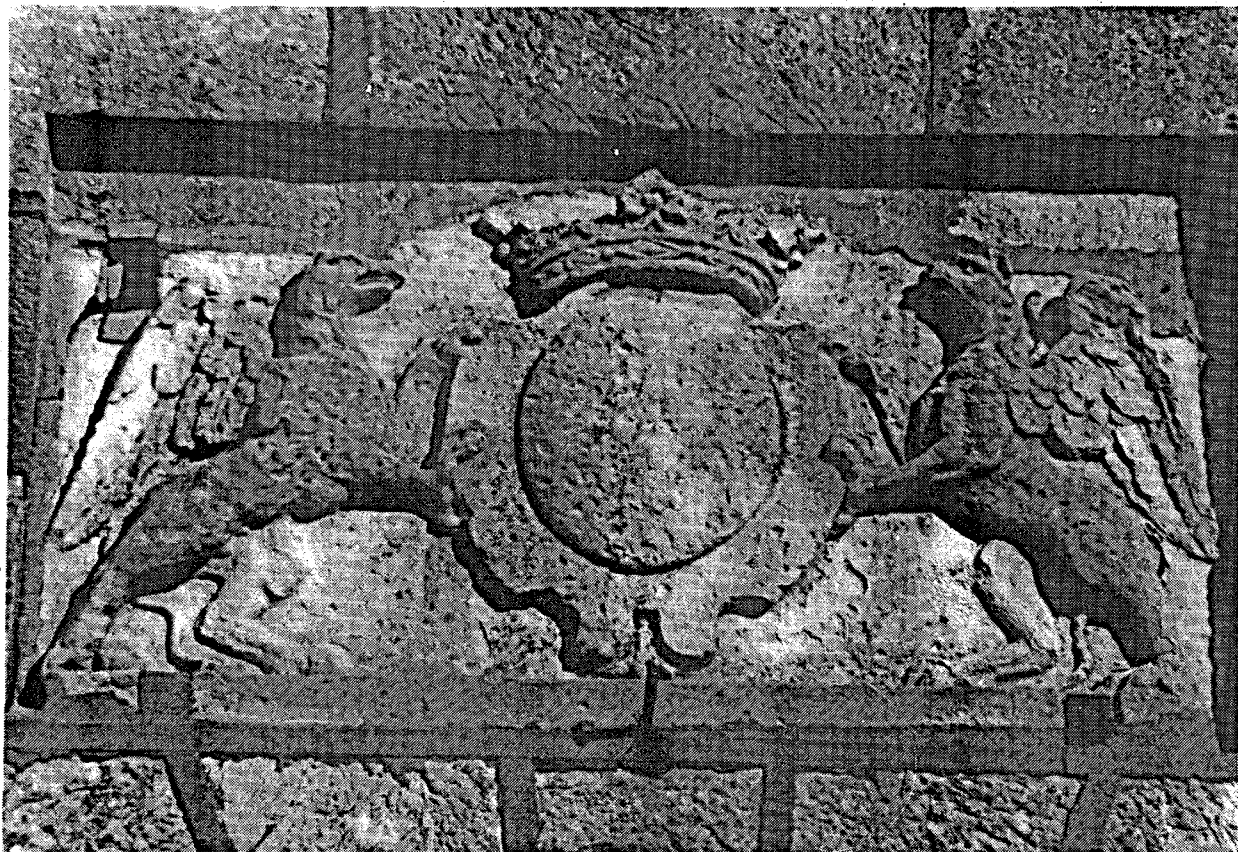


CHARTAINVILLIERS



FRONTON DE L'ÉGLISE DE CHARTAINVILLIERS
— 1696 —

NUMERO SPECIAL
«FETES»

La France fêtera l'an prochain le bicentenaire de la Révolution. Au niveau national seront organisées des cérémonies, des fêtes, des émissions radio et télévision. Déjà, ont paru ou sont prévus des ouvrages, des disques, des cassettes vidéo. Régions, départements et communes s'associeront aux manifestations ou créeront eux-mêmes leurs propres festivités.

Votre Conseil Municipal a décidé que Chartainvilliers devait participer à cette action en organisant, le 14 juillet 1989 une fête, sinon plus solennelle, du moins plus préparée et plus importante que celle de nos 14 juillet traditionnels. Cette Fête devra être, autant que possible, axée sur le thème de la Révolution.

Bien sûr, à ce moment là Chartainvilliers aura un autre Conseil, une autre Municipalité et une autre Commission des Fêtes. Peu importe, on ne peut commencer à prévoir un programme trois mois seulement avant la fête. Ce prochain conseil, quel qu'il soit, trouvera une situation bien avancée s'il veut mettre en oeuvre ce programme et des équipes prêtes, de toute façon, à aller jusqu'au bout.

Mais le Conseil ne peut pas tout réaliser. Ce qu'il vous propose implique, pour réussir, votre participation dans la mesure, bien entendu, où vous serez présent à Chartainvilliers ce jour-là. Dès aujourd'hui nous souhaitons renforcer la Commission des Fêtes avec quelques-uns d'entre vous susceptibles d'apporter des idées et de l'aide, nous voudrions que les habitants montent une pièce de théâtre simple pour le 13 juillet ; que les intéressés se fassent connaître ; pour cette pièce et pour la journée, il faudrait préparer des costumes, des chants, des lots : n'attendons pas le dernier moment.

Vous trouverez, ci-joints, les éléments du programme, avec un questionnaire. Répondez, intéressez-vous ; cette fête réussira grâce à vous.

Célébration

de l'anniversaire centenaire
du 5 Mai 1789.

Le vendredi huit cent quatre-vingt-neuf, le dimanche
vingt-huit avril, à deux heures du soir, les Membres
du Conseil municipal de la commune de Chartain-
villiers se sont réunis, en leur ordinaire de leurs
séances, au domicile de leur chef, sous la présidence de
M. Loin, Maire, et sur la convocation à eux
faite le 26 Avril courant, par M. le Maire, d'après
l'invitation de M. le Préfet, à la date du 24 Avril
Étaient présents: M. M. Loin Eugène, Maire, Lefèvre
Amédée, Langlois Charles, Blondeau Jules, Dauvilliers
Victor, Radin Désiré, Langlois Achille, Destard
Antoine et Blondeau Pierre.

Absent: M. Bernot Pierre Mathurin.

Lequel forment la majorité des Membres en
exercice.

Conformément à l'art. 53 de la loi du 5 avril
1884, le Conseil a nommé un de ses Membres, M.
Blondeau Jules, pour remplir les fonctions de
secrétaire, et lui a adjoint comme auxiliaire M.
Blondeau Lucien, pris en dehors du Conseil.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M.
le Préfet, en date du 24 avril 1889, aux termes de
laquelle le Conseil municipal est appelé à voter
des fonds en vue de la célébration de l'anniversaire
centenaire du 5 mai 1789, par des réjouissances
publiques.

Il invite l'assemblée à délibérer. ...

Le Conseil,

Vu la lettre précitée de M. le Préfet,

Vote une somme de trente francs pour la célé-
bration de l'anniversaire centenaire du 5 mai 1789 et
décide qu'elle sera prélevée sur les fonds libres de la
Commune et inscrite au budget supplémentaire de
l'exercice 1889, à la session de mai prochain.

Fait et délibéré, en Maire, à Chartainvilliers,
le jour, mois et an sus-déts. Et ont, les Membres

PROGRAMME

(susceptible d'évolution)

Jeudi			
13 juillet	21H00	Soirée Théâtrale	(Salle polyvalente)
	23H00	Bal -	Buvette (Cour de l'école)
Vendredi			
14 juillet	8H00	Concours de pêche)	(Mare de Frou)
	9H00	Concours de pétanque)	Buvette (Place du Frou)
	10H00	Animation ping-pong)	(Cour de l'Ecole)
	12H00	Apéritif	(Place du Frou)
	12H45	Buffet campagnard	(Place du Frou)
		Concours de costumes Tombola de l'amitié	
	14H30	Stands Jeux Crochet - chansons)	Buvette (Place du Frou)
	18H00	Tombola des dames	
	22H00	Retraite aux flambeaux	(Village)
	23H00	Feu d'artifice	(Mare du Frou)
Samedi			
15 juillet	14H00	Baptêmes de l'air en montgolfière	Buvette (Lieu à définir)

APPEL SPECIAL AUX POMPIERS

La commune a toujours besoin de ses pompiers.

Le 14 juillet ne déroge pas, au contraire, à la règle puisque ce jour là nous jouons aux pyrotechniciens, sinon aux pyromanes.

Mais outre leur fonction classique, ne nous feront-ils pas la joie d'un spectacle, d'un défilé ou d'une manifestation "révolutionnaire (en toute commémoration!!).

Il y a de la place pour eux dans le programme, le 13 au soir, le 14 après-midi ou en soirée.

Merci d'avance au nom de tous.

REUNION GENERALE

La Commission des Fêtes vous convie TOUS

(et vous demande avec insistance de la rejoindre)

Le Samedi 10 DECEMBRE 1988, à 14H00 (Salle Polyvalente)

pour : débattre ensemble du programme
vous exposer le budget prévu
recueillir vos suggestions
recevoir éventuellement les questionnaires
composer une commission des fêtes élargie
boire un pot

LE CLUB DE L'AMITIE

Il était une fois un petit village dont tous les habitants n'étaient pas forcément occupés tous les jours de la semaine, des femmes au foyer élevant leurs enfants, des retraités cultivant leur jardin ... Un bon génie appelé Comité des Fêtes et quelques bonnes fées ont imaginé de faire se rencontrer toutes les demi-lunes ceux et celles qui le souhaiteraient.

Ainsi, il y a bien longtemps, une vingtaine de ces personnes se réunissaient périodiquement. Cela se passait généralement à la Grande Maison. Autour des bonnes fées, les femmes bavardaient, filaient, tricotaient ; elles réalisaient des ouvrages, souvent superbes, à l'aiguille ou au crochet. Les hommes préféraient les cartes, la belote surtout, jeu dangereux pour qui n'aime pas perdre ! Il y avait aussi la théière et les gâteaux "car pour être inactif on n'en est pas moins homme" donc gourmand ! Aux fêtes du village, les ouvrages de ces dames étaient exposés. Chacun venait les admirer et en acheter ; avec le produit de la vente, on se procurait de la laine et avec la laine on refaisait des ouvrages nouveaux, plus beaux encore.

Et puis le temps a fait son oeuvre érosive ; d'aucuns se sont lassés, d'autres nous ont quittés ... Pour jouer à la belote, manquait-il l'atmosphère enfumée d'un petit bistrot où les querelles de jeu se noient dans un canon ? Les ouvrages avaient-ils moins de succès ? Bref, en dépit des efforts de nouvelles bonnes fées qui se sont relayées au chevet de ce "club", il y a quelques mois il ne restait que quelques dames fidèles à venir deviser, à la salle des Fêtes maintenant ; elles semblaient toujours heureuses de cette occasion de rencontre autour du thé et des gâteaux. Les derniers ouvrages invendus ont fait le bonheur des premiers gagnants à la loterie du 14 juillet.

Les bonnes fées sont toujours là, accueillant celles qui ont envie de se voir, de parler, de trouver chaleur et amitié ; le "club de l'amitié" a retrouvé un peu de vigueur exclusivement féminine. Peut-il vivre plus intensément ? Dans le village qui prépare la fête du Bicentenaire de la Révolution, n'a-t-il pas un rôle à jouer ? Imaginer et confectionner des costumes pour les enfants ou même des adultes, "sans-culotte", "tricoteuse" "inc'oyable" ou "me'veilleuse" ?

Dans nos festins, ce sont les Anciens les plus animés, ceux qui chantent le mieux ; n'auraient-ils pas envie de préparer pour le village un spectacle de chansons avec un thème, historique, agricole

"Le Club de l'Amitié de Chartainvilliers

vous présente

sa grande revue internationale

avec toutes ses vedettes"

N'est-ce qu'un conte de fées ?

FÊTE LOCALE

La fête nationale du 14 Juillet était marquée par des réjouissances : les gens du village se rassemblaient sur la place ; un concours de tir était organisé par les pompiers qui ouvraient la fête après le défilé et la revue précédés de quelques clairons et tambours. Le jeu de casse avait toujours du succès : on bandait les yeux du joueur, on lui faisait faire un tour sur lui-même ; le joueur tenait un bâton avec lequel il ne devait taper qu'un

seul coup sur des pots liés avec plusieurs autres par une ficelle. Quelquefois un lapin était à l'intérieur, il dégringolait et se sauvait dans l'assistance. Des pots étaient aussi remplis d'eau. Des courses en sacs, courses à la brouette étaient organisées, une petite pièce récompensait les meilleurs. Au Puiset, le jeu de la seringue était une partie d'arrosage comme au jeu de pots, les yeux bandés il fallait diriger le jet dans un bidon avec un trou au milieu.

Le mât de cocagne enduit de savon était aussi de circonstance, il fallait grimper jusqu'en haut pour y décrocher des saucissons et autres victuailles.

Les filles s'exerçaient au jeu des ciseaux : on leur bandait les yeux et après les avoir fait tourner sur elles-mêmes, elles devaient couper une ficelle à laquelle étaient attachés des petits papiers numérotés qui donnaient droit à des lots : assiettes, petits ustensiles de ménage...

Tous les jeux étaient récompensés : bouteilles de vin, paquets de tabac, canards, une pièce pour les enfants.

Boissons et vins étaient consommés gratuitement mais sous l'œil vigilant des organisateurs, les rafraîchissements étaient offerts par la municipalité. Les enfants recevaient une part de brioche. Le soir, c'était la retraite aux flambeaux conduite par le garde-champêtre ; les pompiers défilaient, musique en tête, les enfants et les jeunes gens suivaient avec des lampions attachés sur une branchette ou avec des lanternes vénitiennes en papier éclairées par une bougie.

Le bal sur la place terminait cette fête qui se prolongeait tard dans la nuit.

Parfois, un petit cirque venait planter sa tente sur la place à la belle saison.

L'OUVERTURE DES ÉTATS GÉNÉRAUX

Versailles. 5 mai 1789.
Venues de toute la France,
"1 200 personnes qui ne
se connaissent pas, viennent
d'être choisies par 24 millions
de personnes qui ne les
connaissent point, pour faire
un métier que ni les uns,
ni les autres ne connaissent",
note un électeur du tiers état
de Paris.

Pour les accueillir, l'hôtel
des Menus-Plaisirs a été
fiévreusement aménagé.
Les travaux ont coûté cher,
en argent et en hommes;
plusieurs ouvriers ont trouvé
la mort sur le chantier.

Convoqués à 8 heures du
matin, les députés ne sont
installés dans la salle que
vers midi. Leurs costumes
de cérémonie marquent
la distance qui doit séparer
privilegiés et roturiers.

Chape rouge pour les
cardinaux; rochet, camail
et soutane violette pour les
évêques; manteau paré d'or,
bas blancs, cravate de
dentelle, chapeau à plumes
pour les nobles; strict habit
de drap noir, bas noirs,
cravate de baptiste pour

les députés du tiers état.
A midi, Louis XVI paraît
enfin. Il prend place au fond
de la salle; le trône est
sur une estrade surmontée
d'un dais de velours violet
semé de fleurs de lys d'or.

A la gauche du roi, juste
au-dessous de lui, la reine,
sa dame d'honneur et trois
officiers de sa maison.

A sa droite, ses deux frères,
les comtes de Provence
et d'Artois, puis les princes
du sang et tous les grands
du royaume. De chaque
côté, sur des banquettes,
les conseillers d'Etat,
les hauts magistrats,
les gouverneurs et lieutenants
généraux des provinces.

Devant l'estrade royale,
enfin, la table des ministres,
couverte d'un tapis
de velours vert.

Necker est assis à l'une
de ses extrémités.

Rangés le long des hautes
colonnes, les 300 députés
du clergé siègent à la droite
du roi. Ceux de la noblesse
sont sur sa gauche. Ceux
du tiers état, au premier plan,
déjà lui font face.

QUESTIONNAIRE

Nom et Prénoms

.....

.....

.....

Adresse

-
- 1°) Serez-vous présent à Chartainvilliers les 13 juillet
14 juillet
15 juillet

2°) Etes-vous d'accord pour participer, l'un ou l'autre :

- à la préparation de la fête? Prénoms

- à son déroulement Prénoms

Nous avons besoin de volontaires pour :

Prénoms des intéressés

- préparer et jouer une courte pièce
et/ou une revue

- chercher et/ou fabriquer des lots

- Fabriquer des costumes d'époque

- Décorer les maisons

- Tenir un stand
une buvette

- Préparer le repas

- Animer les concours
les jeux
les chants

et apporter des suggestions

* * * *

* * *

*

A retourner à la Mairie avant le 9/12/1988, S.V.P.
(ou au cours de la réunion du 10/12/1988)